

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 11 octobre 2024, s'est réuni le 17 octobre 2024 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

**ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 14**

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CERÉZ, Conseillère municipale,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Madame Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ, Conseillère municipale,
- Monsieur Pierre-Yves LE BOUDEC, Conseiller municipal, absent à partir du bordereau n°10,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Monsieur ORTEGA Pedro, membre de la CFDT retraités,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, personne qualifiée.

**ABSENTS EXCUSÉS : 3**

- Monsieur Joël TRÉCANT, Conseiller Municipal, pouvoir donné à Mme LE DOUSSAL,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal, pouvoir donné à Mme CERÉZ,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée.

**AUTRES PERSONNES PRESENTES :**

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile.

**N° DS20241006**

**FINANCES : EHPAD STÈR GLAS - PROPOSITIONS TARIFAIRES 2025 HEBERGEMENT ET DEPENDANCE**

Comme chaque année, il convient de procéder à la révision des tarifs appliqués à l'EHPAD.

Les propositions sont les suivantes :

Concernant les tarifs restauration, les modifications proposées concernent les tarifs des repas visiteurs adultes et pour les organismes extérieurs. Il est proposé de redescendre le tarif à 10 € au lieu de 15 €. Pour les repas visiteurs adultes, le tarif de 15 € sera maintenu pour les repas festifs tels que Noël, le jour de l'An où les repas sont améliorés.

Les autres tarifs sont maintenus.

Catégorie restauration	Compositions	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Résidents	Entrée – plat – fromage – dessert - café (Apéritif le dimanche, vin éventuellement)	Inclus dans le tarif hébergement	
Visiteurs adultes ( <i>familles, proches, agents communaux, élus et commande ville</i> )	Entrée – plat – fromage – dessert - café (verre de vin éventuellement)	15 €	<b>10 €</b>
Visiteurs adultes (familles, proches, agents communaux, élus et commande ville) pour repas festif (noël, jour de l'an, ...)	Entrée – plat – fromage – dessert - café (verre de vin éventuellement)		<b>15€</b>
Visiteurs enfants (-12 ans)	Entrée plat dessert	6,00 €	6,00 €
Repas complet agents EHPAD	Entrée – plat – fromage /dessert	6,00 €	6,00 €
Plateau agent EHPAD	Plat et dessert	4,50 €	4,50 €
Plateau agent EHPAD	Plat uniquement	3,50 €	3,50 €
Repas stagiaire EHPAD (Réf CROUS)	Entrée – plat – fromage /dessert	3,30 €	3,30 €
Repas complet agents CCAS/MAIRIE	Entrée – plat – fromage /dessert café	8,50€	8,50€
Plateau agents CCAS/MAIRIE	Plat + dessert + café	5,50€	5,50€
Plateau agents CCAS/MAIRIE	Plat uniquement + café	4,50€	4,50 €
Organismes extérieurs ( <i>formations et autres</i> )	Entrée – plat – fromage /dessert café (verre de vin éventuellement)	15,00 €	<b>10,00 €</b>
Café /Chocolat	Gobelet 20 cl	0,60	0,60

Concernant les tarifs liés aux prestations indiquées dans le tableau ci-dessous et aux coûts forfaitaires annuels de certains postes en cas de prestations externes, il est proposé de maintenir les tarifs de 2024.

Prestation	Modalités	Tarifs 2024	Tarifs 2025
<b>Marquage linge résidents</b>	<b>Jusqu'à 100 pièces</b> <b>(Fournir les pièces à marquer un jour avant)</b>	<b>Inclus dans la prestation hébergement</b>	<b>Inclus dans la prestation hébergement</b>
Dépôt de garantie	Admission permanente ou temporaire >1 mois	1000 € (Depuis le 01/01/21)	1000 €
Repas Déduction forfaitaire	Absence du résident pour convenance personnelle sans libération de chambre de 24h	4,50 € (à partir du 3/11/17)	4,50 €
Acompte	Hébergement temporaire non restitution en cas d'annulation du séjour 15 jours qui précèdent le séjour	3 jours Hébergement temporaire (Depuis le 17/5/17)	3 jours hébergement temporaire
Photocopies	1 page Recto verso	0,20 €	0,20 €

Location de salle EHPAD	Association ayant un lien avec une mission sociale, médicale ou de santé publique	55€	55€
<b>Coûts forfaitaires</b>	<b>Spécialités (référence novembre 2022)</b>	<b>Tarifs 2024</b>	<b>Tarifs 2025</b>
Coût horaire forfaitaire annuel agent en cas de prestations externes	Cuisinier	27€/h	27€/h
	Psychologue	28€/h	28€/h
	Agent technique	23€/h	23€/h
	Administratif	26€/h	26€/h
	Auxiliaire de soins	25€/h	25€/h
	Agent social	20€/h	20€/h
	Infirmier	35€/h	35€/h
	Animation	24€/h	24€/h

Concernant les tarifs hébergement et dépendance, à ce jour, aucune information sur le taux directeur d'évolution des tarifs n'a été transmis par le Conseil Départemental. Pour rappel, en 2024, les tarifs hébergement avaient augmenté de 8 % et les tarifs dépendance de 2,10 %.

Pour 2025, il est proposé d'appliquer une hausse de 4 % sur les tarifs hébergement et de 2,10 % sur les tarifs dépendance.

Tarifs journaliers prévisionnels	Spécialités	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Proposition de tarifs au service de tarification du département puis décision par arrêté du Président du Conseil Départemental	Tarif Hébergement permanent	71,65 €	74,52 €
	Tarif Hébergement temporaire	81,74 €	85 €
	Tarif dépendance	6,93 €	7,08 €
	Tarif Hébergement des moins de 60 ans	72,34 €	75,23 €
	Tarif dépendance des moins de 60 ans	22,57 €	23,04 €

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** le décret n°2022-734 du 28 avril 2022 portant diverses mesures d'amélioration de la transparence financière dans la gestion des ESMS relevant du I de l'article L.312-1 du CASF. Ce décret complète le socle des prestations minimales obligatoires en EHPAD en intégrant le marquage du linge personnel des résidents.

**Vu** la situation financière de l'EHPAD STER GLAS et l'engagement à venir au 1<sup>er</sup> Janvier 2025 dans la signature d'un futur CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) pour 5 ans avec l'ARS et le Conseil départemental,

**Vu** le rapport présenté,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide avec 13 voix pour et 3 abstentions (Mme SCOTE LE CALVE, M. LE BOUDEC et Mme LE BAIL) :**

➔ **D'APPROUVER** la grille tarifaire et notamment la perspective d'une évolution plus forte du tarif journalier d'hébergement,

➔ **DE DIRE QUE** les crédits seront proposés en recette au budget primitif 2025 aux imputations suivantes :

-735111 : Hébergement permanent des résidents affiliés à un régime obligatoire de la Sécurité Sociale

-7351121 : Accueil temporaire avec hébergement

-7351123 : Pôle d'activité et de soins adaptés

-7351128 : Autres financements complémentaires

-7352121 : Hébergement permanent des résidents

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

ID : 056-265600684-20241017-DS20241006-DE

- 7352122 : *Financements complémentaires*
- 7352281 : *Part afférente à l'hébergement*
- 7352282 : *Part afférente à la dépendance*
- 7353511 : *Accueil temporaire - Part afférente à l'hébergement*
- 7353512 : *Accueil temporaire - Part afférente à la dépendance*

Pour extrait certifié conforme,  
La Présidente du C. C. A. S.,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)